



C E S P

**AUDIT DE L'ETUDE DE CADRAGE
HOME DEVICES DE MEDIAMETRIE**

RAPPORT FINAL



2020

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

SYNTHESE DE L'AUDIT DE L'ETUDE DE CADRAGE HOME DEVICES 2020

L'enquête de cadrage Home Devices de Médiamétrie joue un rôle important dans la mesure d'audience de la Télévision puisqu'elle fournit la valeur d'extrapolation des foyers équipés en téléviseur en France et les valeurs théoriques appliquées pour le redressement quotidien de l'échantillon du panel Médiamat. Elle contribue également au cadrage de l'enquête 126 000, du panel radio, de l'enquête Observatoire des Usages Internet - Téléphone et Services Mobiles (OUI-TSM) et du dispositif Internet Vidéo.

Cette étude est réalisée en trois étapes : un recrutement téléphonique, l'envoi d'un guide d'accompagnement présentant les équipements, le recueil de ces équipements soit par téléphone, soit par internet.

Le présent audit porte sur la méthodologie, la collecte des données, la qualité de l'échantillon, le traitement des informations recueillies et les résultats produits en 2020 qui participent au cadrage des dispositifs de mesures d'audience mentionnés ci-dessus.

Le Comité Scientifique du CESP considère que l'étude est satisfaisante, plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le dispositif de l'étude combinant des modes de recueil complémentaires (téléphone et online) et un système de relances diversifiées (mail, SMS, téléphone).
- La formation générale aux deux phases de l'étude, le suivi et l'encadrement des enquêteurs, et tout particulièrement l'expertise technique des enquêteurs de la phase 2.
- L'envoi et la qualité du guide d'accompagnement sur les équipements, l'ergonomie et les illustrations du questionnaire en ligne.

Le CESP émet une réserve à propos :

- Du respect des quotas, aussi bien en phase 1 qu'en phase 2. Cette alerte avait déjà été émise par le Comité Scientifique lors des audits 2018 et 2019.

Le CESP recommande donc le changement nécessaire suivant :

- Respecter les quotas mis en place en phase 1 et en phase 2, afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon.

Le CESP suggère les améliorations suivantes :

- Poursuivre les efforts de formation et d'accompagnement des enquêteurs sur le recueil des informations du foyer, notamment le recueil des professions, comme le soulignent les écoutes des inspecteurs du CESP.
- Analyser les raisons de la baisse du taux de participation, pour mettre en place des actions correctives.

- Dans le cadre de la mise en place de la TV segmentée et comme évoqué par les membres du Collège TV, le CESP suggère à Médiamétrie de recueillir la compatibilité des équipements du foyer avec cette nouvelle offre (éligibilité de la box et opt-in). Dans l'hypothèse où Médiamétrie choisirait de recueillir cette information dans Home Devices, le CESP recommande d'améliorer la codification des box, afin d'identifier les box éligibles et d'ajouter une question qui permettrait d'identifier les foyers ayant donné leur consentement.
- À la suite de la présentation au Comité Scientifique des études de Médiamétrie sur l'impact de l'OTT et la SVOD sur la consommation TV, le CESP recommande également de poursuivre les réflexions sur la mesure de l'OTT et de la SVOD, dans l'optique d'analyser l'opportunité de les intégrer comme critères de contrôle dans le Médiamat.

A propos de la crise sanitaire du COVID survenue en 2020, le CESP constate les éléments suivants :

- Au 1^{er} semestre, la crise sanitaire et l'arrêt du terrain n'ont pas permis de recruter assez de foyers au moment de la phase 1 : 15 461 foyers ont ainsi répondu à la phase 2 pour un objectif de 19 250 (80% de l'objectif). Au 2nd semestre, l'objectif a été atteint à 99%.
- Le suivi du terrain et l'analyse des résultats montrent que le terrain a été réalisé dans de bonnes conditions pendant la crise sanitaire : aménagement de la production pour répondre aux contraintes de la crise sanitaire, reprise du terrain dès que les conditions sanitaires et techniques l'ont permise, poursuite des contrôles du CESP, résultats produits cohérents.

Enfin, le CESP ajoute que :

- Les travaux conjoints entre Médiamétrie et le CESP autour du projet d'une étude de cadrage unique se poursuivent. En effet, aujourd'hui, Médiamétrie a recours à deux études pour caler le dispositif Internet Global et le panel Médiamat : l'Observatoire des Usages Internet - Téléphone et Services Mobiles (OUI-TSM) d'une part et Home Devices de l'autre. Médiamétrie a conduit un test au début du 2nd semestre 2020 qui consistait à intégrer des questions individuelles issues de OUI-TSM dans le dispositif Home Devices. Ce test n'a pas eu d'impact sur la conduite de l'étude Home Devices. Le CESP a partagé un rapport d'accompagnement et des recommandations pour les futurs tests.

Il n'existe pas de données théoriques sur la part des différents types de numéros de téléphone. Aussi, Médiamétrie, en association avec le CESP, a développé une méthode spécifique, sans fondement théorique, pour estimer les poids de sondage relatifs aux différentes sources de numéros de téléphone, à partir de résultats issus de l'enquête elle-même. En 2020, le Comité Scientifique a mis en place un groupe de travail dédié à la méthode des poids initiaux, avec l'aide de Médiamétrie, pour évaluer dans quelle mesure la modification de la répartition des sources de numéros pouvait avoir une incidence sur les résultats produits. Le groupe de travail a conclu qu'en cas de modification de la répartition des sources de numéros dans l'échantillon recruté, les résultats en termes d'équipements téléphoniques produits par la méthode des poids initiaux sont stables. Les simulations menées par le groupe de travail ont montré que la stabilité des estimations des équipements téléphoniques n'était menacée que dans le cas d'une forte augmentation (x5) des appels en 09. Cette hypothèse est peu probable pour les prochaines éditions.

Le Comité Scientifique, le 21 juin 2021